

LE SITE BITOASIS.AI

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site a été créé le 01/07/2023. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 08/12/2023.



Le site internet

Il a été créé le 01/07/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/bitosis.ai>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 34 68 18 45 293

Le numéro 32 2 70 23 28 37

Le numéro 1 514 724 5651

Le numéro 34 63 06 09 401

Le numéro 41 33 53 33 447

Le numéro 44 20 32 86 93 71

Le numéro 44 74 03 62 92 57

Le numéro 44 74 82 87 55 74

Le numéro 06 60 18 85 83

Le numéro 07 80 97 10 37

Il s'inscrit dans une série intéressante :

bitoasis.ai 07 80 97 10 37

itm-immolog.com 07 80 90 11 35

orpavimob-ehpad.com 07 80 90 11 35

Il fait l'objet d'une alerte :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/726433>

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Michel BOCQUET
- M. Jordan POIRIER
- M. Stéphane BRETON
- M. Adam BAUM
- M. Daniel LAMOTHE

Les produits

Il est proposé d'investir dans l'or.

Vous trouverez des informations sur l'activité avec l'alerte ci-dessous :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/720301>

Les règlements

Le site utilise :

Le site aventigo.com géré par la société bulgare Studex Group EOOD

Il est aussi aussi utilisé par le site rivegarde.com connu de l'ADC France

<https://adcfrance.fr/epargne/le-site-rivegarde-com/>

Les informations juridiques

Le site bitoasis.ai est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 08/12/2023.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € ainsi qu'une participation financière de 50 € à notre action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

